

## Territoires intermédiaires et espaces ruraux

### 1. Introduction

La réflexion qui est proposée ici s'appuie sur deux expériences récentes auxquelles les auteurs participent. Il s'agit d'abord du projet européen de recherche COST C10 «Urban Outskirts» (ou «territoires intermédiaires» en français) dont la contribution suisse est dirigée par Michael Koch et Jean Ruegg [Koch et *al.* 2003]. Il s'agit ensuite des travaux menés par la C.E.A.T. (Chantal Deschenaux et Michel Rey) dans le cadre de la Plateforme pour le développement du territoire rural dans l'arc jurassien. Ceux-ci ont contribué à l'élaboration d'une stratégie commune aux milieux de l'agriculture et de l'aménagement du territoire des cantons de Vaud, Neuchâtel, Berne (Jura bernois) et du Jura en matière de gestion des territoires agricoles concernés par la révision de la LAT [Cantons de Berne et *al.* 2002].

La réflexion proposée ici s'inscrit aussi dans la durée. Il y dix ans, dans le contexte de la motion Zimmerli, la C.E.A.T. menait une enquête sur les pratiques des cantons suisses en matière d'application des articles 22 et 24 LAT [C.E.A.T. 1993]. D'une manière générale, les questions de management territorial [Decoutère et *al.* 1996], de recompositions territoriales ou d'évaluation de politiques d'agglomération [Dafflon et Ruegg 2001] sont au cœur des recherches menées tant à la C.E.A.T. qu'au département de géosciences de l'Université de Fribourg.

Cette réflexion tire enfin largement parti des analyses et études prospectives sur les espaces ruraux [Donadiou, 1998, Pouvoirs locaux 2001, Perriet-Cornet 2002, ] et des projets d'intercommunalité (parcs naturels régionaux, pays) qui sont menées actuellement en France.

Le texte est organisé en trois parties. Dans la première partie, l'objectif est de montrer en quoi l'approche par les territoires intermédiaires présente des ouvertures utiles pour traiter de l'espace rural. La deuxième partie s'attache à mettre en exergue les valeurs nouvelles qui caractérisent désormais l'espace rural et qui devraient trouver leur place dans les dispositifs futurs que nous pourrions être amenés à élaborer pour réguler cet espace. La troisième partie, enfin, suggère des pistes de recherche possibles pour poursuivre les travaux. Celles-ci visent à varier les angles d'approche, de manière à augmenter notre capacité à imaginer des dispositifs de régulation futurs.

### 2. Comment appréhender territoires intermédiaires et espaces ruraux ?

L'approche par les territoires intermédiaires présente un intérêt particulier. Elle revient à placer la ville et l'urbain non plus au centre mais à la périphérie de nos modèles d'analyse et à ne pas traiter «en soi» les espaces ruraux, mais dans leur dynamique avec les espaces urbains. Cette perspective inhabituelle invite à s'interroger sur les qualités de territoires (intermédiaires) qui sont situés entre territoire urbain et

territoire rural, entre ville et campagne. Leur urbanisation dénote d'une certaine attractivité, et leur appropriation semble relativement facile. La ville est déjà «occupée» et elle est pleine de contraintes. Au contraire, les territoires intermédiaires offrent encore des espaces «à prendre<sup>1</sup>» pour de nouveaux résidents qui, grâce notamment à la facilité de la mobilité individuelle, peuvent profiter des avantages de la centralité offerts par les villes et leurs réseaux sans en subir les inconvénients en termes de congestion, de pollution ou de moindre qualité du cadre de vie. Mais que sont ces territoires intermédiaires plus précisément?

### ***De l'exode rural au « repeuplement » des campagnes***

Parmi les pionniers de l'aménagement en Suisse, certains étaient préoccupés par l'exode rural et la diminution des surfaces agricoles. Citons par exemple les textes de Hans Bernhard : *Schweizerische Siedlungspolitik* (1919) et *Die Förderung der Innenkolonisation durch den Bund. Grundlagen zu einem eidgenössischen Siedlungsgesetz* (1920). Aujourd'hui, si le deuxième terme (diminution des surfaces agricoles) est évidemment toujours d'actualité<sup>2</sup>, le premier n'a plus lieu d'être: les campagnes sont à nouveau habitées (Kuster et Meier : carte 6). Le phénomène de «repeuplement» des campagnes est largement le fruit d'une exurbanisation et d'un desserrement urbain<sup>3</sup>. En France, il concernerait 25 à 30% de l'ensemble de la population [Vanier in Pouvoirs locaux 2001 : 60]. Egalement présent dans d'autres pays, comme la Suisse, ce phénomène se développe dans les communes situées à proximité immédiate des villes-centre (avec la formation des agglomérations urbaines) mais aussi, pour une part significative, dans les espaces situés au-delà des agglomérations où se constituent ce que nous nommons les «territoires intermédiaires», d'une part, et les «régions périphériques<sup>4</sup>», d'autre part.

Pour de multiples raisons (qualité environnementale, paysages ruraux synonymes de calme et de tranquillité, facilité d'accès et valorisation de la mobilité individuelle, augmentation du nombre de personnes retraitées, importance grandissante des loisirs dans la société), les territoires intermédiaires présentent de gros enjeux de développement en termes résidentiels, mais également en liaison avec l'implantation de postes de travail et de grands projets générateurs de trafic (parc à thèmes, centres commerciaux). En régime de laissez faire, ces territoires pourraient bien devenir des «zones-buvards»,

---

<sup>1</sup> Ces territoires ne sont bien évidemment pas des territoires disponibles, au sens où ils ne feraient pas l'objet de régulations collectives. En Suisse, la séparation stricte entre zones à bâtir et zones de non bâtir s'y applique aussi, par exemple. Mais dans la mesure où le principe-clef de la LAT de 1979 qui revenait à protéger la terre en tant qu'outil de travail nécessaire à l'agriculture s'effrite en raison des évolutions de cette dernière... cette nécessité de protection s'estompée. Si elle n'est pas rétablie rapidement, la pression exercée par l'urbanisation pourrait s'accroître, au-delà des zones à bâtir déjà légalisées.

<sup>2</sup> Entre 1979/85 et 1992/97, pour ne donner que cet exemple récent, la surface agricole en Suisse a diminué de 3.1% (pour s'établir à 15'251 km<sup>2</sup>, soit une baisse de 482 km<sup>2</sup>), tandis que les surfaces boisées augmentaient de 1.4% (à 12'717 km<sup>2</sup>, +170 km<sup>2</sup>) et les surfaces d'habitat et d'infrastructure de 13.3% (à 2'791 km<sup>2</sup>, + 371 km<sup>2</sup>) [OFS 2001 : 3-7].

<sup>3</sup> Le développement des territoires intermédiaires va de pair avec une déconcentration de l'urbanité (l'urbain quitte la ville). Il correspond en outre, le plus souvent, à une dédensification des formes urbaines, dédensification que nous pouvons aussi mettre en relation avec l'augmentation continue de la surface construite par habitant.

<sup>4</sup> Dans le cadre helvétique, les régions périphériques correspondent aux régions de montagne ou, pour faire référence à la politique régionale, aux territoires couverts par les régions LIM. Il est par contre plus difficile à établir si ces régions périphériques pourraient sans autre être assimilées au «rural profond» utilisé dans la nomenclature française. Des investigations plus sérieuses seraient nécessaires pour mieux asseoir le vocabulaire.

<sup>5</sup> Le développement des territoires intermédiaires va de pair avec une déconcentration de l'urbanité (l'urbain quitte la ville). Il correspond en outre, le plus souvent, à une dédensification des formes urbaines, dédensification que nous pouvons aussi mettre en relation avec l'augmentation continue de la surface construite par habitant.

des zones n'ayant d'autre fonction que celle d'absorber les conséquences du desserrement urbain [Pelletier in Pouvoirs locaux 2001 : 84].

Les territoires intermédiaires sont aujourd'hui l'objet de nombreuses réflexions et de nouvelles conceptualisations (voir la littérature abondante traitant de la *Ville émergente* [Dubois-Taine<sup>1</sup> et Chalas 1997], de la *Métapolis* [Ascher 1995], du *Tiers espace* [Vanier in Pouvoirs locaux 2001], de la *Transition urbaine* [Wiel 1999] ou de la *Zwischenstadt* [Sieverts 1997]), qui servent d'ailleurs de fondement aux travaux menés dans le cadre de l'Action Cost C10. Bien qu'encore fort mal documentés en Suisse<sup>2</sup>, ils doivent faire partie intégrante des réflexions relatives à l'élaboration d'une politique suisse de l'espace rural. Les territoires intermédiaires sont-ils alors à considérer comme des synonymes de l'espace rural? Pour répondre à une telle question, il conviendrait au préalable de résoudre une difficulté que les territoires intermédiaires et les espaces ruraux ont en commun : celle de leur délimitation et, par extension, de leur définition. Pour avancer dans notre réflexion, nous préférons dans un premier temps nous concentrer davantage sur les espaces ruraux. Nous reviendrons plus tard sur la nature de l'apport des territoires intermédiaires pour traiter de la problématique des espaces ruraux.

### ***Difficultés d'une définition des espaces ruraux***

D'une manière générale, les obstacles auxquels nous sommes confrontés pour parvenir à une définition de l'espace rural découlent des transformations successives qui ont eu lieu à partir de la seconde guerre mondiale et qui voient une inversion de la position de l'agriculture et du monde agricole dans la société.

La Suisse, comme le reste de l'Europe, s'est longtemps caractérisée par la force de sa ruralité. La ruralité a qualifié des territoires et des populations où l'activité agricole jouait un rôle structurant et déterminant. Un pouvoir politique important lui était attaché. La société a très longtemps valorisé la fonction agricole et le monde paysan, parce qu'ils étaient sources de son identité. Cette valorisation était si forte que le monde agricole a pu jusqu'à présent invoquer la ruralité pour bénéficier de la solidarité des autres secteurs économiques. Pourtant, au cours des dernières décennies, le nombre d'agriculteurs a baissé de manière spectaculaire pour ne plus représenter qu'un pourcentage infime de la population suisse active. Egalement à l'avenir, de plus en plus d'agriculteurs devront tirer une part croissante de leur revenu d'activités non-agricoles ou d'entretien du paysage. Le lien entre agriculture et ruralité s'est estompé. Certains parlent d'une révolution lente [Lévy in Pouvoirs locaux 2001], qui fait que chaque citoyen, quel que soit son habitat, en arrive à avoir les mêmes droits et peut prétendre aux mêmes privilèges que l'agriculteur pour s'approprier les territoires ruraux.

---

<sup>1</sup> Il est à relever que Geneviève Dubois-Taine dirige les travaux du *Management Committee* qui pilote les contributions nationales à l'Action COST C10.

<sup>2</sup> Les premières investigations menées dans le cadre de la participation suisse à l'action COST C10 laissent apparaître des représentations qui diffèrent sensiblement de celles qui ont cours généralement dans les milieux de l'aménagement du territoire. Ainsi plutôt que d'être vécue comme une contrainte, la mobilité est banale, normale. Elle fait souvent partie intégrante du quotidien. Pour certaines personnes interrogées dans le Pays des Trois-Lacs, elle est même un moment *à soi et pour soi* qui est investi de sens et de connotations positives. Par ailleurs, mais cette information relève davantage d'annotations diffuses plutôt que d'un enseignement consolidé, la prise en compte des territoires intermédiaires invite à envisager une vision alternative où les bassins d'agglomération seraient délimités non plus à partir des villes-centres (dans un mouvement qui va du centre vers la périphérie) mais par les villes-centres (de la périphérie – multipolarisée – vers les centres) dont les difficultés d'accès (embouteillage et restriction de stationnement) constitueraient un nouvel effet barrière. Tel est en tout cas ce que suggère la représentation de quelques personnes interrogées. Ainsi pour ces deux habitants de la commune du Haut-Vully le choix de leur lieu de résidence est adéquat parce que leur lieu de travail est du «bon côté de la ville» (l'un travaille dans l'est de l'agglomération neuchâteloise et l'autre dans l'ouest de l'agglomération bernoise) [Koch et al. 2003].

Dans ce contexte, un premier obstacle pour parvenir à une définition de l'espace rural revient à trouver des indicateurs adéquats pour rendre compte de la «réalité rurale» actuelle. En France, par exemple, selon un indicateur élaboré en 1962, 96% de la population française vivait en 1990 dans des ZPIU («zones de peuplement industriel et urbain»; comprenant les villes, les banlieues et les espaces périurbains). Dès 1996, un nouvel indicateur fondé sur des critères de mobilité et de nombre d'emplois détachés de toute référence agricole, permet de regonfler la population rurale, qui passe ainsi de 4% à 25%. Ce nouvel indicateur est à son tour l'objet de nombreuses critiques. Pour n'en citer qu'une, relevons qu'il conduit à qualifier de pôles ruraux des villes touristiques sans lien avec la ruralité ou des villes anciennes qui ont toujours eu d'autres fonctions que celles de marché agricole ou de pôle de service pour les campagnes alentour. Un second obstacle est lié à l'évolution des modes de vie et des termes opportuns pour en rendre compte. Y a-t-il ainsi encore une ruralité qui se distinguerait de l'urbanité ? Plusieurs auteurs pensent que non. L'urbanité – prise au sens de culture urbaine – tend à triompher et à s'imposer au détriment de la ruralité qui serait en voie de disparition. Et en effet, il faut bien admettre que le monde rural est devenu un lieu où les modes de vies issus des valeurs de la société urbaine (mobilité, multi-appartenance, autonomie individuelle) sont possibles, voire le plus souvent dominants. Dans ce sens, « [...] au lieu d'être appréhendé en regard et en opposition à la ville, le monde rural devient un lieu habité par la ville » [Hervieu in Pouvoirs locaux 2001 : 38].

Cela ne signifie toutefois pas que le rural ou que les campagnes disparaissent. Le couple urbain-rural parle aujourd'hui d'autre chose que de culture ou de mode de vie. Il permet d'appréhender l'attractivité que le rural représente pour l'urbain en termes de qualité de vie, de calme, de cadre esthétique et environnemental ou de valeur paysagère pour y installer son lieu de résidence et y réaliser sa territorialité de la multi-appartenance. Autrement dit, si le rural n'est pratiquement plus un fait sociologique (ce à quoi le terme de «ruralité» fait référence), il reste à considérer et à analyser dans sa matérialité (ce qui ferait le rural aujourd'hui) [Durbiano 2001 : 6]. Une politique de l'espace rural devrait donc permettre d'identifier les différences en termes de qualités matérielles et d'attractivité entre les espaces urbains, d'une part, et les espaces ruraux, agricoles et forestiers d'autre part, elle devrait les (faire) reconnaître et les traiter en tant que telles [Donadieu 1998 : 56].

Ces deux obstacles – signalés ici à titre d'illustration et sans prétention à l'exhaustivité – sont importants pour recadrer ce qui se passe en Suisse dans le cadre de l'élaboration d'une politique des agglomérations urbaines. Cette politique prend appui sur la définition de l'agglomération urbaine retenue par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Or cette définition relève davantage du registre de l'urbanité-ruralité que nous venons d'évoquer que du registre de l'urbain-rural. Elle rend compte d'un mode de vie, mais pas tellement d'une matérialité. Elle reste alors difficile à appréhender pour la plupart d'entre nous parce qu'elle laisse entendre que la forme urbaine est omniprésente alors même que notre regard, nos perceptions, nos représentations constatent plutôt la part prépondérante du «vert» et la très forte prégnance de la matérialité rurale, même à proximité immédiate de nos villes. La prise en compte des représentations, dont le respect et l'intégration sont essentiels pour permettre aux gens d'adhérer à un projet d'action publique, plaide alors pour une autre approche pour étudier les territoires observés autour de nous : celle d'un métissage entre l'urbain et le rural, celle de la campagne urbaine [Donadieu 1998] ou de l'urbanité rurale [Donadieu 1999 : 4]. Ce ne sont pas là que simples jeux de mots. Cette approche implique une nouvelle posture, décalée, similaire à celle prônée par ceux qui traitent des territoires intermédiaires. Une telle posture permet, par exemple, de repérer que la population active agricole n'est de loin plus dominante parmi la population qui habite l'espace rural ou de reconnaître que l'espace rural – dans sa matérialité – n'est pas l'espace situé à l'écart des agglomérations urbaines : il est un élément présent dans l'espace à dominante urbaine (exemple des «campagnes urbaines» de Villars-

sur-Glâne), aussi bien que l'espace urbain est présent dans l'espace à dominante rurale (exemple de la «ville rurale» de Morat).

*Campagne urbaine (photo J. Ruegg)*



*Ville rurale (photo J. Ruegg)*



### 3. Émergence de nouvelles valeurs

La matérialité de l'espace rural doit être reconnue, notamment parce que c'est à travers elle qu'il est possible d'appréhender les nouvelles valeurs que notre société assigne à cet espace. Pour appréhender celles-ci, il est utile de considérer la mutation du rural «productif» vers le rural «bien collectif» ou, dit avec d'autres mots, du rural «agricole» vers le rural «vert».

Ce passage provient largement des changements qui interviennent dans le monde agricole suite notamment aux succès remportés par l'agriculture de type secondaire (industriel) pour remplir des objectifs d'auto-provisionnement. Dans de nombreux pays européens (Suisse comprise), nous sommes confrontés à une capacité productive de l'agriculture supérieure à la demande (dans le contexte helvétique, l'exemple le plus flagrant est sans doute celui de l'économie du lait). La production doit donc être régulée. Cette situation signifie qu'une part toujours plus significative des espaces consacrés à l'agriculture productive et intensive devient facultative pour satisfaire les objectifs initiaux. Il y a de la place pour d'autres projets qui n'ont plus nécessairement besoin de l'agriculteur. Certes, dans ce contexte, les agriculteurs ont un rôle à jouer. Il leur appartient de développer une agriculture alternative qui réponde aux besoins émergents dans notre société, agriculture fondée soit sur la qualité de la production (AOC, agriculture bio), soit sur la fourniture de nouvelles prestations liées au maintien du paysage. C'est ainsi que, de plus en plus, l'agriculture de type secondaire fait place à une agriculture de type tertiaire qui permet le maintien des valeurs qui sont au cœur du désir de campagne des urbains. L'évolution des subventions accordées en Suisse à l'agriculture est à cet égard significative, avec une diminution massive des montants accordés pour garantir les prix à la production et une instauration de paiements directs destinés à soutenir une production plus respectueuse de l'environnement. Cette nouvelle « agriculture » correspond à ce que certains nomment l'agriculture « postindustrielle » ou l'agriculture multifonctionnelle. Il s'agit typiquement d'une agriculture de « produits-services » [Nefussi, cité par Donadieu 1999 : 3].

Mais une question importante à l'heure actuelle est de savoir dans quelle mesure, et jusqu'à quand, la société va trouver légitime que la place libérée par l'agriculture dans les espaces ruraux reste consacrée à l'agriculture, même alternative. Il y a place pour de nouveaux projets, et l'on peut escompter que les «non-agriculteurs» revendiquent de plus en plus un droit à décider - notamment à travers les législations ou les subventions accordées - d'un nouvel avenir pour des territoires où, «de centrale, l'agriculture est devenue périphérique » [Lévy in Pouvoirs Locaux 2001]. Dans la société actuelle, l'espace rural n'est plus synonyme d'agriculture uniquement. De nouvelles valeurs apparaissent, où l'espace rural, précédemment dédié à l'agriculture seule, devient un espace multifonctionnel. Durbiano [2001 : 6] explicite bien cela en affirmant que l'espace rural devient moins un espace de travail et de production que :

- un patrimoine culturel (lieu des racines, des us et coutumes et des formes rurales idéalisées par les urbains) et un paysage à préserver ;
- un lieu d'ancrage, un cadre de vie idéal et idéalisé (espace de loisirs et d'habitat et/ou d'habitat rêvé) ;
- un espace biologique, un espace-nature à conserver, même s'il est pratiquement entièrement anthropisé.

L'espace rural répond aujourd'hui à de nouvelles valeurs qu'il nous paraît indispensable de préciser préalablement à toute réflexion sur l'avenir de l'espace rural. A cet effet, les investigations à mener devraient s'attacher à différentes problématiques. Nous aimerions ici en citer deux au moins.

- Les **représentations**. Elles sont indispensables pour être en mesure d'apprécier la demande sociale de paysage et de nature qui est formulée par différents acteurs<sup>1</sup> et qui se rapporte aux territoires ruraux. La matérialité de l'espace rural est un bien précieux mais qui reste difficile à appréhender. Il s'agit en effet de parvenir à apprécier « [...] la mise en désir de la campagne, la place de la société paysanne au sein de nos rêves de campagne » [Hervieu in Pouvoirs locaux : 40]. Mais il s'agit aussi de réussir à décrypter cette sorte d'énigme « [...] urbains et ruraux pensent de plus en plus de la même manière [...], mais ils restent convaincus de penser différemment les uns des autres » [Hervieu et Viard, cité par Donadieu 1998: 60]. Les représentations – et les méthodes qui sont associées à cette approche – peuvent y contribuer.
- La **prospective**. Si l'agriculteur reste une figure majeure (mais non majoritaire) de l'espace rural, de nouveaux acteurs doivent également être envisagés. Cette problématique découle d'une question importante qu'il y a lieu de poser rapidement : quelles sont les capacités des milieux agricoles, en général et des agriculteurs, en particulier à fournir à long terme l'ensemble des prestations – y compris celles qui relèvent du rural « bien collectif » – associées à l'agriculture ? Cette question découle de deux mécanismes distincts mais reliés : le premier concerne la détérioration de la situation économique des agriculteurs dans le cadre des nouvelles politiques agricoles mondiales (rôle de la mondialisation des échanges), détérioration qui contribue à la réduction de leurs effectifs<sup>2</sup>, tandis que le second renvoie à la question de la succession puisqu'il n'est pas certain que les familles d'agriculteurs suisses soient encore en mesure d'assurer seules le maintien, à son niveau actuel<sup>3</sup>, de la population active agricole. La prospective, surtout ici dans sa composante démographique, peut alors contribuer à formuler une réponse qui est nécessaire pour cerner les nouvelles orientations à retenir pour la suite.

#### 4. Pistes pour la suite

Les développements qui précèdent nous incitent alors à esquisser les pistes suivantes pour définir ce que pourrait être le contenu d'une politique de l'espace rural. Cette politique devrait permettre de trouver une réponse socialement et politiquement acceptée à la question primordiale suivante : l'espace rural pour qui et pourquoi ? La problématique est difficile car elle implique très certainement :

- L'amélioration de nos connaissances de l'espace rural suisse. Elle pourrait être concrétisée par le biais d'un travail sur les représentations que les différents segments de la population se font de l'espace rural. Accessoirement, un tel travail pourrait alors aussi nous aider à mieux appréhender le vocabulaire adéquat par rapport aux termes de rural profond, de campagnes urbaines, de territoires intermédiaires ou d'agglomérations urbaines.
- Le recours à une démarche de projet et à une approche partenariale entre des acteurs différents et des échelles géographiques multiples. Mais encore faut-il que cette démarche débouche sur un projet intégrateur et non pas sur un projet de type sectoriel dont le périmètre ne permettrait de réaliser qu'un tout petit nombre de tâches et d'objectifs. Par chance, il y a déjà des expériences ou des instruments, en France et en Suisse (mais certainement aussi dans d'autres pays voisins) dont

---

<sup>1</sup> Voir en annexe quelques résultats synthétiques de l'enquête du Crédoc, à laquelle Perrier-Cornet [2002] fait référence.

<sup>2</sup> Entre 1985 et 2001, le nombre de personnes travaillant dans l'agriculture suisse a diminué de 33,6% [www.statistique.admin.ch].

<sup>3</sup> Dans le cas français, le problème est bien réel. « [...] il faudrait 10 à 12'000 installations de jeunes agriculteurs par an en France. Or les ménages agricoles français connaissent à peu près 6'000 naissances par an [...] » [Hervieu in Pouvoirs locaux : 38].



l'examen et l'évaluation peuvent fournir des enseignements intéressants en vue de leur éventuelle diffusion. Nous pensons plus précisément à :

- La dynamique initiée à partir des exemples français de Parcs Naturels Régionaux<sup>1</sup> (PNR), de Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), de « pays » et d'intercommunalité (communauté de communes, notamment).
- La souplesse offerte par certains instruments issus de la préoccupation environnementale contenue dans la politique agricole suisse et qui permettent déjà d'envisager, à certaines conditions, que des paiements directs soient attribués non pas seulement en faveur d'un paysan individuel mais aussi en faveur d'un projet collectif élaboré par plusieurs acteurs.
- La reconsidération de certaines régulations suisses concernant notamment la politique agricole et la conception du paysage. Il pourrait être en effet opportun d'élargir le cercle des acteurs habilités à produire l'espace rural et de l'ouvrir à des « *animateur[s] du changement, qui aide[nt] à identifier des problèmes et à rechercher des solutions avec un grand nombre de partenaires, au bénéfice, non seulement des exploitants agricoles et de l'industrie agro-alimentaire, mais aussi de la société* » [Morris, cité par Donadieu 1999 : 2]). Des pistes allant dans ce sens, pourraient sans doute être identifiées et adaptées au cas suisse en partant des travaux et réflexions qui, en France (mais certainement aussi dans d'autres pays voisins), portent sur :
  - La notion de paysage et le rôle de l'architecte-paysagiste. Quelle est la pertinence de la Conception suisse du paysage, comment peut-elle servir à l'élaboration du volet « paysage » d'un projet de l'espace rural ?
  - La notion d'agriculture de « produits-service ». La politique agricole ne privilégie-t-elle pas encore trop les familles agricoles pour déterminer l'avenir de l'espace rural ? Ne serait-il pas opportun de s'interroger sur ce que pourrait apporter des familles non-paysannes... d'autant plus que les primes aujourd'hui prévues par la politique agricole ne sont pas garanties à long terme ?

## Indications bibliographiques

Ascher F. 1995. *Métapolis ou l'avenir des villes*. Paris: Ed. Odile Jacob.

Cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura. 2002. Guide pour l'aménagement du territoire rural dans l'arc jurassien. Lausanne: C.E.A.T. (Communauté d'études pour l'aménagement du territoire).

C.E.A.T. 1993. *Législations et pratiques relatives à la zone agricole: rapport d'enquête auprès des 26 cantons suisses*. Berne: DFJP/OFAT.

Dafflon B., et J. Ruegg. 2001. *Réorganiser les communes, créer l'agglomération*. Fribourg : Editions Universitaires Fribourg.

Decoutère S., J. Ruegg, et D. Joye (éds). 1996. *Le management territorial: pour une prise en compte des territoires dans la nouvelle gestion publique*. Lausanne: PPUR.

Donadieu P. 1999. Deux grands absents du débat : la ville et les usages non agricoles du territoire rural. Réactions au Dossier de l'environnement 17. Le courrier de l'environnement de l'Inra. Texte de 4 pages disponibles sur le site : [www.inra.fr/dpenv/donadd17.htm](http://www.inra.fr/dpenv/donadd17.htm), consulté le 8 juillet 2003.

Donadieu P. 1998. *Campagnes urbaines*. Arles: Actes Sud et ENSP.

---

<sup>1</sup> Nous pensons ici plus particulièrement à l'exemple du PRN du Vexin français qui borde à l'ouest la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, dans l'agglomération parisienne, et dont la charte précise qu'il est aussi un instrument de régulation de l'extension périurbaine en Ile-de-France.

- Dubois-Taine G., et Y. Chalas (éds). 1997. *La ville émergente*. La Tour d'Aigues: éd. de l'Aube, coll. «Monde en cours».
- Durbiano C. 2001. L'espace rural existe-t-il encore? Texte de 8 pages disponible sur le site : [pedagogie.ac-aix-marseille.fr/histgeo/annuaire/parten/Cafe\\_aix/c0905\\_01.htm](http://pedagogie.ac-aix-marseille.fr/histgeo/annuaire/parten/Cafe_aix/c0905_01.htm), consulté le 7 juillet 2003.
- Hervieu B., et J. Viard. 2001. *Au bonheur des campagnes*. La Tour d'Aigues: Ed. de l'Aube.
- Koch M., J. Rugg, C. Erbetta, C. Schubarth, M. Schumacher, et D. Sfar. 2003. COST C10 : territoires intermédiaires. Deux études de cas : Limmattal et Pays des Trois-Lacs. Rapport provisoire.
- Kuster J., et H.-R. Meier. 2000. *La Suisse urbaine : évolution spatiale et structure actuelle*. Berne : ODT.
- Perrier-Cornet P. (éd.). 2002. *Repenser les campagnes*. La Tour d'Aigues: Ed. de l'Aube et Datar.
- OFS. 2001. L'utilisation du sol : hier et aujourd'hui. Statistique suisse de la superficie. Neuchâtel : OFS.
- Pouvoirs locaux. 2001. Campagnes: l'urbain gagne. Dossier. *Pouvoirs locaux* 48: 31-90.
- Ruegg J., et W. Leimgruber. 2003. Auswirkungen der Revision des Raumplanungsgesetzes auf die Landwirtschaft im Jura. *Geographische Rundschau* 55, 9 : 40-44.
- Sieverts T. 1997. *Zwischenstadt: zwischen Ort und Welt, Raum und Zeit, Stadt und Land*. Braunschweig und Wiesbaden: Vieweg Verlag.
- Wiel M. 1999. *La transition urbaine*. Sprimont : Architecture+Recherches et Mardaga.

## Annexe :

### Enquête du Crédoc sur les Français et l'espace rural, synthèse [Perrier-Cornet : 259]

*Enquête réalisée en décembre 2000 et janvier 2001 auprès de 2000 personnes, représentatives de la population âgée de 18 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des quotas.*

Il ressort de l'enquête que la conception de l'espace rural est assez extensive ; presque la moitié des individus qui estiment vivre dans une zone rurale sont domiciliés dans les catégories « pôles urbains » ou « communes périphériques et multipolarisées » ; la plupart des périurbains considèrent qu'ils résident à la campagne.

L'espace rural semble, selon ce que rapporte la synthèse, posséder une véritable force d'attraction pour les résidents des villes : 27% d'entre eux disent avoir l'intention d'aller habiter dans une petite commune dans les prochaines années. Il s'agit principalement de personnes relativement jeunes, aux revenus moyens, et ayant des enfants.

L'espace rural est perçu de façon très positive dans l'opinion. On le voit surtout comme un paysage naturel préservé, comme un havre de calme et de repos. Ainsi, 31% de la population associent l'espace rural à la campagne, aux champs, à la végétation et 20% évoquent le calme, le silence, la tranquillité. Les termes employés pour décrire l'espace rural sont, dans leur grande majorité, à connotation positive et évoquent généralement une certaine douceur de vivre, des conditions de vie agréables. L'espace rural se définit d'ailleurs plus, aux yeux des Français, par le cadre qu'il offre que par ce qu'on y fait.

Les agriculteurs n'apparaissent qu'en filigrane. On constate que les Français n'associent pas spontanément l'espace rural à l'agriculture ou au travail agricole : seulement 9% s'y réfèrent spontanément (agriculture, jugements sur les agriculteurs, vache folle, etc... ).

Autre aspect d'une perception positive de cet espace, 31 % des personnes interrogées considèrent n'y subir aucune nuisance quand elles s'y rendent. A l'inverse, 36% disent y voir l'effet néfaste des pollutions : le bruit d'abord, la présence de certaines infrastructures ensuite, voire des odeurs, ou des pollutions de l'eau ou de l'air. Les individus qui subissent des nuisances dans les zones rurales considèrent que celles-ci proviennent autant des activités industrielles, des activités agricoles ou des particuliers (touristes, voisins, autres habitants).

Les Français considèrent que le monde rural ou agricole n'est pas pour eux un univers inconnu. On trouve 89% de la population qui souhaite que l'Etat soutienne les activités dans les zones rurales. Cette attente d'intervention publique a, selon les enquêtés, deux objectifs : d'abord maintenir l'activité rurale, ensuite préserver l'environnement. Les individus qui vivent dans l'espace rural ou qui y travaillent (notamment les indépendants), ainsi que les gens âgés, se montrent le plus favorables aux mesures visant à maintenir l'activité rurale. Ils ne tiennent pas à ce que leur milieu se désertifie progressivement. Les jeunes, les diplômés et les cadres supérieurs tiennent plutôt à ce qu'on préserve la nature. Pour eux, la campagne est un paysage protégé qui permet de se détendre et de se ressourcer, et cet espace doit être préservé des agressions de l'activité humaine.

Les données du Crédoc montrent que les périurbains se rapprochent bien plus souvent des ruraux que des urbains, surtout dans leurs modes de vie et dans leurs relations avec l'espace rural : type d'habitat, équipement du logement, sociabilité, perception du cadre de vie, relations avec les acteurs du monde rural, tous ces éléments rapprochent les périurbains des ruraux. De plus, leurs opinions et leurs aspirations sont plutôt similaires à celles des ruraux. Seules leurs caractéristiques sociodémographiques les définissent comme une population à part : ni vraiment urbaine, ni complètement rurale.